



Dossier regroupement familial

Par **sigoto**, le **09/05/2010** à **02:02**

Bonjour,

Je suis marocaine mariée d'un marocain résidant en France. On a déposé le dossier du regroupement familial le 9 décembre 2009, j'ai déjà passé le test de la langue française au mois de janvier, le dossier est passé par l'ANAEM et depuis le 2 mars le dossier est chez le préfet.

Je veux juste savoir la durée approximative pourqu'on reçoive la réponse ou la convocation de la visite médicale. Est-ce que c'est moi qui recevra la réponse ou c'est mon mari et comment ?

Merci d'être nombreux à me répondre.

Par **chris_Idv**, le **04/06/2010** à **14:56**

Bonjour,

La visite médicale intervient généralement dans les 3 mois de l'obtention du titre de séjour.

Cordialement,